

AUTORISATION PARENTALE

SAISON 2021 - 2022

Je soussigné(e) Père, mère, tuteur

Téléphone

Autorise mon enfant

- A s'inscrire au club et à participer aux activités sportives et physiques
- Autorise le club à diffuser des images de mon enfant sur nos supports de communication (journaux, site internet, réseaux sociaux, vidéos) OUI NON

Fait à le

signature

REGLEMENT INTERIEUR*

Je soussigné(e)..... certifie avoir lu dans son intégralité le règlement intérieur et m'engage à le respecter.

**règlement intérieur en annexe*

Signature

dōjō
PIERRE GRONDIN

WWW.DOJOPIERREGONDIN.COM
f Run Kyokushin Honbu
(Dojo Pierre Grondin)
0693 91 00 55

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE PEUT ÊTRE ACCEPTÉ

PHOTO

SECTION :

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE : LIEU :

NATIONALITÉ : PROFESSION :

ADRESSE :

.....

TÉL (FIX) : 0262.....(PORT) 06.....

MAIL :

PROFESSION DES PARENTS : (À REMPLIR POUR LES ENFANTS MINEURS)

.....

.....

LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST À REMETTRE ACCOMPAGNÉ :

- 1 UN CERTIFICAT MÉDICAL (APTE À LA PRATIQUE DU KARATÉ)
- 1 PHOTOS D'IDENTITÉ (SI 1ÈRE INSCRIPTION)
- PAIEMENT LICENCE(S) ANNUELLE (NON REMBOURSABLE)
- PAIEMENT COTISATION ANNUELLE, (EN ESPÈCE OU PAR CHÈQUE 4 FOIS, NON REMBOURSABLE) **Ordre des chèques: Reunion Kyokushin Honbu**

dōjō
PIERRE GRONDIN

TAILLE T-SHIRT:.....

WWW.DOJOPIERREGONDIN.COM

f PAGE DOJO PIERRE GRONDIN

0693 91 00 55

TARIFS ADHÉSION

le paiement à l'année se fait uniquement par chèque (possible en plusieurs fois)
A l'ordre de: REUNION KYOKUSHIN HONBU

COTISATIONS COURS COLLECTIF :

- | | |
|-------------------|--|
| ● ENFANTS* | 380 EUROS (par an pour 1 enfant) |
| ● ENFANTS FAMILLE | 340 EUROS (par an par enfant) |
| ● ADULTES | 400 EUROS (par adulte) |
| ● ADULTES FAMILLE | 360 EUROS (par an par membre de la même famille) |

UNE FOIS LES CHÈQUES REMIS À L'ASSOCIATION, LE PAIEMENT DEVIENT IRRÉVOCABLE ET NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE REMBOURSÉ.

LICENCE ANNUELLE :

- LICENCE 2019/2020 37 EUROS
- LICENCE JAPON** 20 EUROS

*** ENFANTS: JUSQU'À 15 ANS**

****Licence Japon KWF uniquement pour les + de 8 ans**

DROIT D'ENTRÉE (NOUVELLE INSCRIPTION UNIQUEMENT)

- | | |
|---------|----------|
| ADULTES | 40 EUROS |
| ENFANTS | 30 EUROS |

(Pour les règlements par chèques, merci de dissocier le règlements des cotisations annuelles
aux règlements des licences)

JE CHOISIS LE PAIEMENT ANNUEL PAR :

le paiement à l'année se fait uniquement par chèque (possible en plusieurs fois)
A l'ordre de: REUNION KYOKUSHIN HONBU

PAR CHÈQUE, PAYÉ LE :CHQ NUM.....

POSSIBILITÉ DE FAIRE 4 CHÈQUES MAXIMUM (VOIR TABLEAU CI-DESSOUS)

CHÈQUE 1 ENCAISSÉ EN SEPTEMBRE

CHÈQUE 2 ENCAISSÉ EN OCTOBRE

CHÈQUE 3 ENCAISSÉ EN FÉVRIER

CHÈQUE 4 ENCAISSÉ EN MARS

UNE FOIS LES CHÈQUES REMIS À L'ASSOCIATION, LE PAIEMENT
DEVIENT IRRÉVOCABLE ET NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE REMBOURSÉ.

Regoignez nous sur notre page Facebook
et sur notre site internet:
www.dojopierregrondin.com

dōjō
PIERRE GRONDIN

WWW.DOJOPIERREGRONDIN.COM

f PAGE DOJO PIERRE GRONDIN

0693 91 00 55

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 - Dès la signature du dossier d'inscription et après parfait paiement de la cotisation et de la licence, l'adhérent est autorisé à pénétrer dans les locaux du Club et à en utiliser les installations dans le cadre des horaires d'ouvertures affichées. Pendant la durée de l'adhésion sont compris : les congés et fermetures justifiées par l'entretien, la réparation du matériel et des locaux et le fonctionnement du club.

Pour la formule ticket, l'adhérent doit obligatoirement fournir au professeur son ticket en début de cours, sans ticket il ne pourra pas faire son cours.

ARTICLE 2 - Dès signature du dossier d'inscription, les acomptes versés, le règlement de la cotisation et de la licence fédérale ne feront l'objet d'aucun remboursement

ARTICLE 3 - L'adhérent s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude dès le début de la saison sportive (Août)

Toute inaptitude à la pratique sportive déclarée postérieurement à la signature du dossier d'inscription ne pourra donner lieu à un report ou un remboursement en tout ou partie de l'abonnement.

ARTICLE 4 - Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 Juillet 1984.

De son côté, l'adhérent déclare souscrire une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du club.

La responsabilité du club ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée du matériel. L'assurance Fédérale de Karaté que nous vous proposons est obligatoire.

ARTICLE 5 - L'adhérent reconnaît à la direction le droit d'exclure de l'établissement sans préavis ni indemnité toute personne dont l'attitude ou le comportement seraient contraires aux bonnes moeurs, ou notoirement gênant pour les autres membres, ou non conforme au présent règlement.

ARTICLE 6 - L'adhérent reconnaît l'obligation de respecter les consignes suivantes :

- L'interdiction de fumer à l'intérieur de l'établissement (salle, terrasse, allée, escalier etc...)
- Le port de vêtements et de chaussure de sport spécifiques, à savoir : une tenue correcte (pieds et mains propres, coiffé, vêtements propres, repassés et adaptés à l'activité).

Signature avec la mention lu et approuvé:

- La possession d'une paire de tongs pour le karaté, une paire de baskets adaptée à la gym-
tonic et à la musculation toujours propres et inutilisées à l'extérieur de la salle sont
obligatoires.

- L'emploi d'une serviette de bain sur les tapis de sol et appareils de musculation

ARTICLE 7 - L'adhérent déposera ses affaires personnelles dans la salle où il pratique son
activité sportive. La surveillance des affaires personnelles est sous la seule responsabilité de
l'adhérent. Par conséquent, le Club se décline de toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 8 - Le club ne dispose pas d'un lieu d'accueil surveillé pour les jeunes enfants
non licenciés. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, ceux-ci sont placés
sous la seule et entière responsabilité de leurs parents.

Parents, vos enfants sont assurés pour les cours, veillez de leurs présences aux heures
d'entraînement.

Pour des raisons de sécurité accompagnez et récupérez vos enfants dans l'enceinte du club
et non sur la voie publique. La direction du club peut pour des raisons d'organisation, de
sécurité ou pour une meilleure gestion des clients, supprimer, modifier ou ajouter des
prestations ou des horaires dans le planning du club (vacances scolaires, déplacements en
compétition...).

ARTICLE 9- La Présence des parents n'est pas acceptée dans les salles d'entraînement :
sauf durant une période d'adaptation durant les 2 premiers cours pour les enfants et lors des
passages de grade.

ARTICLE 10 - Il est strictement interdit de filmer et de prendre des photos pendant les
cours sans l'autorisation du professeur (sauf lors des passages de grade et remise de
ceinture)

ARTICLE 11 - Le karaté est un art martial qui nécessite un équipement tel que: gants,
protège-dents, coquille, plastron (pour les filles),...etc.. Cet équipement est indispensable et
permettra à votre enfant d'être protégé des éventuels accidents principalement pendant les
combats.Veuillez à ce que votre enfant ne les perde pas. Pour cela, inscrivez son nom et
prénom avec un stylo indélébile.

Signature avec la mention lu et approuvé:

dōjō
PIERRE GRONDIN

INSCRIPTION SAISON 2021 - 2022



+



+



Pour toute inscription entre le 15 juillet et le 15 août 2021, Le Dojo t'offre un T-Shirt, un porte-clé "Art of fighting" et une carte fidélité City Sport & GoSport donnant droit à 15% de remise

DOGI KWF

Adulte: **50 euros**

Enfant: **40 euros** (<160 CM)

(Choisir +10cm sur votre taille)



Ceinture de couleur KWF
de blanche à marron

12 euros



Survêtement KWF France

Adulte et enfant: **60 euros**



COMMANDE :

Gant KWF:

25 euros

S - M - L - XL



Protège tibia KWF

15 euros

XS - S - M - L - XL



Brassière protection KWF

19 euros

XS - S - M - L - XL

